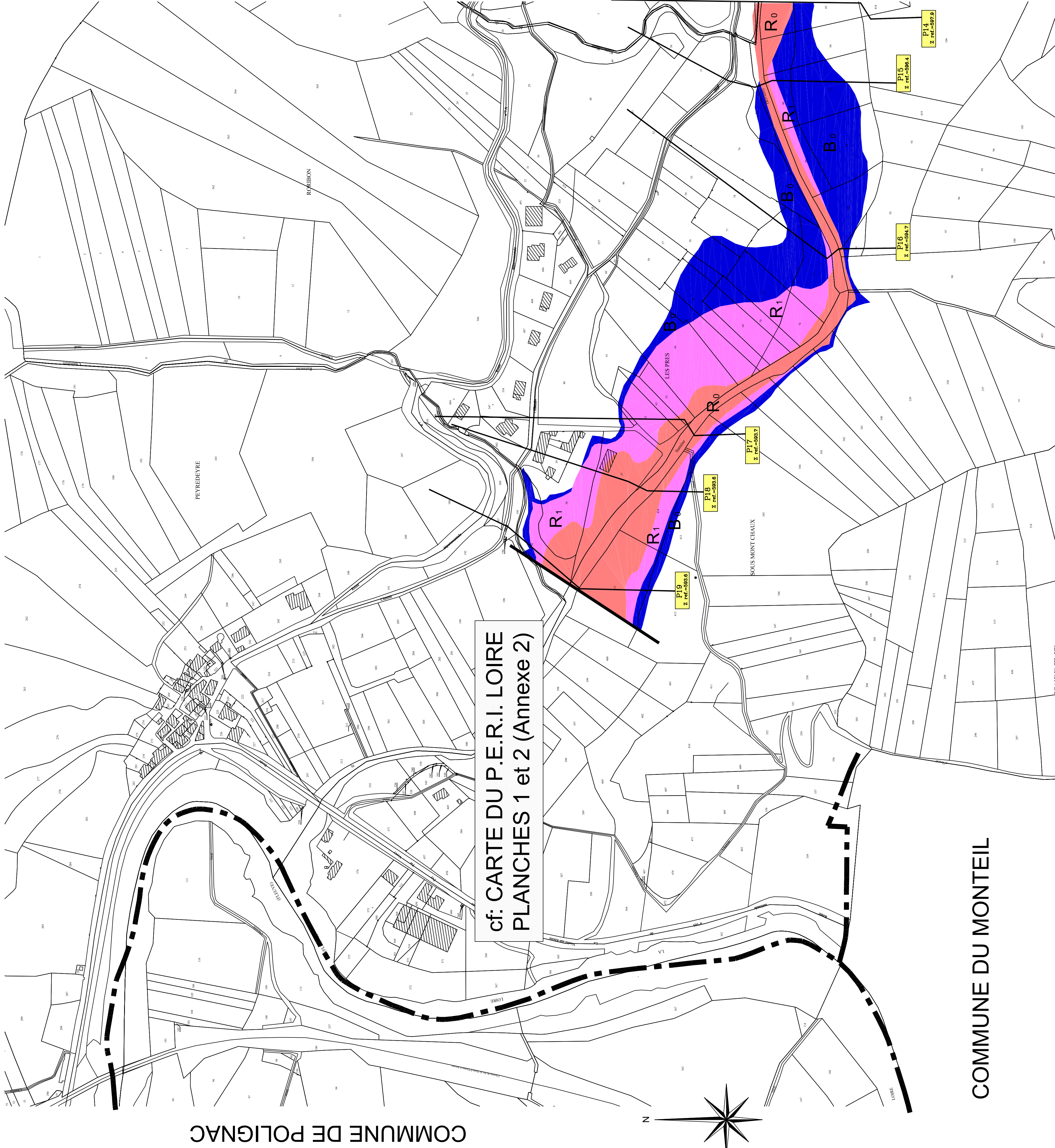


COMMUNE DE CHASPINHAC



Légende

Zonage réglementaire:

Zone rouge (en zone urbaine ou zone non-urbaine):

- R0 Zone à risque très fort
- R1 Zone à risque fort

Zone bleue:

- B0 Zone à risque moyen ou modéré en zone non-urbaine
- B1 Zone à risque moyen en zone urbaine
- B2 Zone à risque modéré en zone urbaine

Définition des côtes de référence:

- Profil 15 : n° du profil en travers
- Z 596.40 Côte de référence en m.N.G.f.

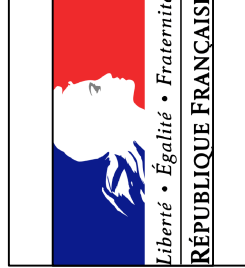
Echelle : 1/2000

Commune de CHASPINHAC

P.P.R.I.
Plan de Prévention du Risque Inondation
de la Sumène



3 - Plans de zonage réglementaire
3B - Planche 2



DEPARTEMENT DE LA HAUTE - LOIRE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DE LA HAUTE-LOIRE
SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
DE L'URBANISME ET DES RISQUES NATURELS
13, rue des Moulins
43012 LE PUY EN VELAY

COMMUNE DE CHASPINHAC

COMMUNE DU MONTEIL

COMMUNE DE POLIGNAC